



# ► Focus sur la protection sociale

Date: mai 2020

## ► Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement: Renforcer la résilience grâce à la mise en place d'une protection sociale universelle

### Points essentiels

La pandémie de COVID-19 a servi à alerter la communauté internationale et les décideurs nationaux, leur faisant prendre conscience de l'urgence qu'il y avait à accélérer la mise en place de systèmes de protection sociale, y compris des socles de protection sociale. Les responsables politiques des pays en développement devraient, dans toute la mesure du possible, s'efforcer de concevoir des mesures d'urgence face à la crise en les inscrivant dans une perspective, à plus long terme, de renforcement des systèmes de protection sociale et du travail décent, y compris par le soutien à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Un certain nombre de mesures doivent être prises dans les pays en développement pour apporter une réponse d'urgence adéquate et préparer une stratégie à plus long terme visant à renforcer les systèmes de protection sociale et la préparation aux crises:

- Garantir l'accès à des soins de santé de qualité en mobilisant davantage de fonds publics pour accroître les ressources budgétaires disponibles, dans le cadre des mesures d'urgence, et préserver et étendre la couverture des mécanismes de protection sociale de la santé pendant les crises et après.
- Renforcer la sécurité des revenus par le biais des transferts en espèces en augmentant les niveaux de prestations et en étendant la couverture offerte par les programmes existants ou de nouveaux programmes, en adaptant les conditions ouvrant droit à des prestations, les obligations et les mécanismes d'exécution et en veillant à ce que, en cas de besoin, les transferts en espèces effectués pour des raisons humanitaires complètent et renforcent les systèmes nationaux de protection sociale.
- Protéger les personnes travaillant dans l'économie informelle en menant des politiques innovantes qui permettront d'accéder rapidement à ces personnes, en combinant des régimes non contributifs et contributifs, et qui, à long terme, faciliteront leur transition vers l'économie formelle.
- Garantir la protection des revenus et des emplois et promouvoir le travail décent, en utilisant les régimes de protection des chômeurs et d'autres mécanismes pour aider les entreprises à garder les travailleurs et à fournir une garantie de revenus aux travailleurs au chômage, et en adaptant les régimes publics de soutien à l'emploi au contexte de la pandémie.
- Coordonner les politiques pour l'emploi et la protection sociale de façon plus systématique afin de promouvoir une reprise durable.
- Mobiliser les ressources au niveau national et mondial par solidarité et envisager différentes options possibles pour soutenir et renforcer les efforts déployés après la crise afin de parvenir à un financement durable des systèmes de protection sociale fondés sur les droits.
- Profiter de la prise de conscience qu'a suscitée la pandémie de COVID-19 pour accélérer la mise en place de systèmes universels de protection sociale, y compris des socles de protection sociale.

## ► Focus sur la protection sociale

Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement

### Introduction et messages principaux

Cette note de synthèse examine le rôle de la protection sociale dans la réponse à la crise du COVID-19 dans les pays en développement. Comme les crises précédentes, celle-ci a révélé les conséquences dévastatrices de l'absence de systèmes de protection sociale bien conçus. Elle a également mis en évidence les vulnérabilités des groupes de population souvent moins visibles, tels que les travailleurs informels ou migrants (BIT, 2020b, 2019d).<sup>1</sup> Si cela est vrai dans tous les pays, cela concerne tout particulièrement les pays pauvres.

La protection sociale fait partie intégrante des quatre piliers de l'OIT pour lutter contre le COVID-19, conformément aux normes internationales du travail, à savoir: stimuler l'économie et l'emploi; soutenir les entreprises, les emplois et les revenus; protéger les travailleurs sur le lieu de travail; et recourir au dialogue social. La protection sociale est donc un mécanisme indispensable à l'appui des individus durant cette crise, puisqu'elle leur donne accès aux soins de santé et les protège des pertes massives de revenus résultant de la plus grave récession économique depuis la Seconde Guerre mondiale. En accélérant la reprise grâce à sa contribution positive à la consommation et à la demande globale, la protection sociale agit comme un puissant stabilisateur économique et social (BIT, 2017).

Bon nombre de pays en développement ont mis en place des mesures temporaires de protection sociale pour répondre à la crise et faciliter l'accès aux soins de santé, protéger les emplois et atténuer les pertes de revenus. Toutefois, la reprise ne s'inscrira dans la durée et les futures crises ne seront atténuées que si les pays peuvent s'appuyer progressivement sur ces mesures d'aide exceptionnelles ou les transformer en systèmes de protection sociale complets et réactifs, y compris en socles de protection sociale, conformément aux droits fondamentaux et aux normes de sécurité sociale de l'OIT, ainsi qu'au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Nations Unies, 2020a). Cela passera nécessairement par l'élargissement et le maintien de l'espace budgétaire pour la protection sociale, ainsi que par une volonté politique.

La crise du COVID-19 marque un tournant dans l'Histoire. Elle met de nouveau en exergue les conséquences dévastatrices des chocs systémiques pour les sociétés et les économies en l'absence d'une protection sociale universelle et adéquate. Si le virus ne fait pas de distinction entre riches et pauvres, ses effets sont très inégaux. Les personnes les plus aisées ont davantage de chances de bénéficier de la sécurité de l'emploi, d'une épargne dans laquelle elles peuvent puiser et d'un accès à la protection sociale et à une couverture en cas de maladie. Elles sont plus disposées à s'autoconfiner tout en continuant à travailler à distance (Nations Unies, 2020a; Oxfam 2020). Les personnes les plus aisées bénéficient généralement

#### Encadré 1: La pertinence des normes de l'OIT dans le cadre des mesures de réaction à la crise du COVID-19

Adoptées par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs des 187 Etats Membres de l'OIT, les normes de l'OIT fournissent des orientations importantes dans l'élaboration des politiques de protection sociale, notamment la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012.

Concernant les réponses politiques coordonnées en temps de crise et de redressement, la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, exhorte les Membres à adopter les mesures suivantes au plus vite:

- s'efforcer de garantir une sécurité élémentaire de revenu, en particulier aux personnes que la crise a privées de leur emploi ou de leurs moyens de subsistance;
- élaborer, rétablir ou améliorer des régimes complets de sécurité sociale et d'autres mécanismes de protection sociale en tenant compte de la législation nationale et des accords internationaux;
- s'efforcer d'assurer l'accès effectif à des soins de santé et autres services sociaux essentiels, en particulier aux catégories de population et individus que la crise a rendus particulièrement vulnérables;
- pour prévenir les crises, permettre le redressement et renforcer la résilience, les Membres devraient établir, rétablir ou maintenir des socles de protection sociale et s'efforcer de combler les lacunes de leur couverture, en tenant compte de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, et autres normes internationales du travail pertinentes;
- veiller à ce que ces mesures soient élaborées ou promues par le biais d'un dialogue social associant les femmes au même titre que les hommes.

Dans le cadre des systèmes nationaux de protection sociale, il est essentiel de mettre en place des socles de protection sociale pour sortir des crises et prévenir leur apparition, et garantir que chacun ait un accès effectif à des soins de santé essentiels et à une sécurité de revenu tout au long de la vie et réalise ainsi son droit à la sécurité sociale (BIT, 2017, 2019b).

<sup>1</sup> Des notes de synthèse sur la protection sociale pour les travailleurs informels et migrants sont en cours de préparation.

d'un emploi sûr et d'économies dans lesquelles elles peuvent puiser. Elles ont davantage de chance de pouvoir accéder à la protection sociale et à une couverture maladie, et s'autoconfiner tout en continuant à travailler à distance. Les répercussions et les conséquences inégales de la crise au sein des pays et d'un pays à l'autre conduiront donc à un renforcement des inégalités. Un certain nombre de mesures doivent être prises dans les pays en développement pour apporter une réponse d'urgence adéquate et préparer une stratégie à long terme visant à renforcer les systèmes de protection sociale et la préparation aux crises:

- Garantir l'accès à des soins de santé de qualité en mobilisant davantage de fonds publics pour accroître les ressources budgétaires disponibles, dans le cadre des mesures d'urgence, et préserver et étendre la couverture des mécanismes de protection sociale de la santé en temps de crise et au-delà.
- Renforcer la sécurité des revenus par le biais des transferts en espèces<sup>2</sup> en augmentant les niveaux de prestations et en étendant la couverture offerte par les programmes existants ou de nouveaux programmes, en adaptant les conditions ouvrant droit à des prestations, les obligations et les mécanismes d'exécution et en veillant à ce que, en cas de besoin, les transferts d'espèces effectués pour des raisons humanitaires complètent et renforcent les systèmes nationaux de protection sociale.
- Protéger les personnes travaillant dans l'économie informelle en menant des politiques innovantes qui permettront d'accéder rapidement à ces personnes, en combinant des régimes non contributifs et contributifs, et qui, à plus long terme, faciliteront leur transition vers l'économie formelle.
- Garantir la protection des revenus et des emplois et promouvoir le travail décent, en utilisant les régimes de protection des chômeurs et d'autres mécanismes pour aider les entreprises à garder les travailleurs et à fournir une garantie de revenus aux travailleurs au chômage, et en adaptant les régimes publics de soutien à l'emploi au contexte de la pandémie.
- Coordonner les politiques pour l'emploi et la protection sociale de façon plus systématique afin de promouvoir une reprise durable.
- Mobiliser les ressources au niveau national et mondial par solidarité et envisager différentes options possibles pour soutenir et renforcer les efforts déployés après la crise afin de parvenir à un financement durable des systèmes de protection sociale fondés sur les droits.

- Profiter de la prise de conscience qu'a suscitée la pandémie de COVID-19 pour accélérer la mise en place de systèmes universels de protection sociale, y compris des socles de protection sociale.

### **Garantir l'accès à des soins de santé de qualité**

Dans le contexte d'une pandémie, la capacité à accéder à des soins de santé de qualité peut devenir une question de vie ou de mort. Il est donc crucial de réduire à néant les obstacles financiers, entre autres. La moitié de la population mondiale est privée d'un accès à des services de santé et près de 40 pour cent ne sont pas affiliés à un programme public garantissant un accès abordable aux soins de santé. Les écarts entre les régions et les groupes de revenus sont impressionnants (OMS et Banque mondiale, 2017; BIT, 2017). Le fossé entre les zones urbaines et rurales est également incontestable: dans les zones rurales, les taux de couverture légale sont jusqu'à 50 pour cent inférieurs à ceux des zones urbaines en Asie (BIT, 2017).

Les populations vulnérables font l'objet de multiples exclusions de la protection sociale, ce qui donne lieu à des paiements directs substantiels et désastreux sur le plan financier, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (BIT, 2017). Par exemple, les paiements directs représentaient plus de 70 pour cent des dépenses totales de santé au Bangladesh, au Cameroun et au Nigeria en 2017 (OMS, 2020). Dans le monde, quelque 800 millions de personnes consacrent chaque année au moins 10 pour cent du budget de leur ménage aux soins de santé, et 100 millions de personnes basculent dans l'extrême pauvreté à cause de leurs frais médicaux (OMS et Banque mondiale, 2017). La crise du COVID-19 souligne clairement l'importance de veiller à ce que les obstacles financiers n'entraient pas l'accès à la prévention, au dépistage et au traitement pour tous.

### **Mobiliser des fonds publics supplémentaires et accroître le montant des ressources budgétaires relatives aux soins de santé dans le cadre des mesures d'urgence**

De lourds déficits de couverture sanitaire sont aggravés par de sérieuses insuffisances en matière d'investissements dans les systèmes de santé publique et par de graves pénuries de travailleurs de la santé, qui existaient déjà avant la crise actuelle (BIT, 2020k). Selon des estimations antérieures, le secteur de la santé enregistrerait un déficit de 17,4 millions de travailleurs, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur. Ce chiffre devrait encore augmenter d'ici 2030 (Commission de haut niveau sur l'Emploi en Santé et la Croissance économique, 2017). Compte tenu des lacunes

<sup>2</sup> Les transferts en espèces sont des aides au revenu versées aux particuliers ou aux ménages, avec ou sans condition de ressources, généralement financées par l'impôt, par d'autres recettes publiques ou par des subventions ou prêts extérieurs, voire dans le cadre d'interventions humanitaires (BIT, 2017). Dans le contexte de la crise du COVID-19, le terme est également utilisé pour décrire les subventions salariales versées aux entreprises pour encourager le maintien des travailleurs dans l'emploi.

existantes, la question de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs doit donc être prioritaire (BIT, 2020k). Lors de l'épidémie du virus Ebola en Afrique de l'Ouest par exemple, l'extrême pénurie de médecins et de personnel infirmier a été exacerbée par les décès enregistrés parmi les membres du personnel essentiel, qui s'expliquent par une formation inadéquate aux pratiques de contrôle des infections et au manque de matériel de protection (PNUD, 2014). Représentant 70 pour cent du personnel de santé, la grande majorité des travailleurs jugés essentiels sont des femmes, mais nombre d'entre elles sont surchargées de travail et sous-payées, travaillent sans équipement de protection individuelle adéquat et sont exposées à un risque élevé d'exposition au virus (BIT, 2020k, 2019a, 2018). Dans le même temps, certains pays, dont le Kenya et l'Afrique du Sud, ont lancé des campagnes pour recruter du personnel de santé supplémentaire (BIT, 2020k) dans le cadre de leurs interventions.

### Préserver et étendre la couverture des mécanismes de protection sociale de la santé pendant les crises et après

Une mesure qu'il convient d'adopter immédiatement en réponse à la pandémie consiste à faciliter l'accès au dépistage et aux traitements gratuits, même si cela reste insuffisant. Alors même que ces mesures sont mises en œuvre, il importe de renforcer l'architecture globale du financement de la santé avec un cadre fondé sur les droits garantissant l'élimination durable des obstacles financiers grâce à des régimes de protection sociale de la santé fondés sur la mutualisation des risques et la solidarité, et financés par l'impôt, les cotisations sociales ou une combinaison des deux (BIT, 2020j). Voici quelques exemples de pays qui sont (ou ont été) en mesure de préserver et d'étendre la couverture des mécanismes de protection sociale de la santé pendant la crise actuelle (et les crises précédentes):

- Dans le cadre de ses mesures en réponse au COVID-19 (Philippines, 2020c), la compagnie nationale d'assurance-maladie des Philippines (*Philippine Health Insurance Corporation*) a débloqué 30 milliards de pesos philippins (583 millions de dollars<sup>3</sup>) à l'avance pour les hôpitaux accrédités. Elle utilise son mécanisme de remboursement provisoire pour fournir aux prestataires de soins de santé les liquidités nécessaires pour répondre à l'augmentation de la demande de manière adéquate. Elle a également mis en place un ensemble de mesures comprenant le dépistage de la maladie à coronavirus, l'orientation et l'isolement (Philippines, 2020a).
- La Thaïlande a étendu sa protection financière contre les dépenses de santé aux ressortissants et aux résidents étrangers titulaires d'un permis de travail valide et autorisé les patients atteints de

COVID-19 en situation d'urgence à accéder à son système de couverture universelle. Les patients peuvent ainsi bénéficier d'un traitement gratuit dans l'hôpital public ou privé le plus proche (*The Thaiger*, 2020).

**Encadré 2: Les mesures adoptées par le Kerala en réponse au COVID-19: Récolter les bénéfices des investissements dans le système de santé publique et adopter une approche centrée sur l'homme**

Avec une population de 35 millions d'habitants, l'Etat du Kerala (Inde) a su mettre en place des mesures coordonnées et efficaces en réponse au COVID-19. Son gouvernement a été l'un des premiers à introduire des mesures préventives à l'échelle de l'Etat contre la menace du virus, et ce, dès janvier 2020, en s'appuyant sur son expérience en matière d'épidémies (Zika, fièvre jaune et maladie de Nipah en 2018). Avec un niveau relativement élevé de dépenses de santé publique (5,5 pour cent des dépenses totales en 2020-2021), le système de santé du Kerala est le mieux classé en Inde et enregistre la deuxième plus forte concentration de travailleurs de la santé, après la capitale New Delhi (66 pour 10 000 habitants contre une moyenne nationale de 29 pour 10 000) (Karan *et al.*, 2019). En renforçant son système de santé publique, le Kerala a pu apporter une réponse plus efficace et cohérente que d'autres Etats à la crise du COVID-19. Ce territoire a également adopté une approche inclusive impliquant à la fois le gouvernement et la société civile, y compris les organes de gouvernance locale, les réseaux communautaires et les syndicats.

Outre les mesures de santé publique, le Kerala est resté attentif aux répercussions économiques et sociales de la crise, et a donc veillé à bien communiquer et à impliquer les partenaires sociaux et les autres acteurs concernés à tous les niveaux. (Swaminathan et Johnson, 2020). Peu après l'annonce du confinement, le gouvernement a lancé un programme d'aide et distribué des denrées alimentaires à tous les ménages munis d'une carte d'identité nationale (système Aadhaar) et fourni des services essentiels aux personnes dans le besoin. Ces mesures ont été complétées par des aides au revenu, telles que des avances sur les pensions de vieillesse, de veuvage ou d'invalidité et des transferts destinés aux travailleurs indépendants et informels, ainsi que par des prêts accordés par l'intermédiaire de coopératives de femmes et par la création d'emplois au moyen de programmes de garantie de l'emploi rural.

<sup>3</sup> Sauf mention contraire, le dollar s'entend du dollar des Etats-Unis.

## ► Focus sur la protection sociale

Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement

En plus de garantir l'accès aux soins, la sensibilisation du public sur le virus a été une mesure immédiatement appliquée en réponse à la crise au Mexique, au Mozambique et dans d'autres pays.

Les décideurs politiques doivent cependant garder à l'esprit que les efforts d'atténuation propres au COVID-19 peuvent réduire la capacité des systèmes de santé à faire face à d'autres maladies provoquant des décès chaque jour. Durant l'épidémie d'Ebola, l'accès réduit aux services de soins de santé, qui était également dû à la peur de contracter le virus, a aggravé la mortalité liée au paludisme, au VIH/SIDA et à la tuberculose (Parpia *et al.*, 2016). Il est essentiel d'assurer le maintien des capacités nécessaires pour traiter en toute sécurité toutes les autres maladies pendant la crise du COVID-19, et préserver ainsi la santé des populations.

Outre l'affectation urgente de ressources budgétaires supplémentaires au système de santé, il convient de garantir la poursuite des investissements dans les systèmes de santé après la crise en vue d'améliorer l'accessibilité financière, la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité relatives aux services de santé. Il s'agit également d'améliorer les conditions de travail dans le secteur de la santé afin d'attirer et de conserver un personnel qualifié et de remédier aux pénuries endémiques de médecins, de personnel infirmier et autres. En plus de préserver la vie, de garantir le bien-être et les capacités humaines et de renforcer la capacité de préparation aux crises futures, ces investissements sont également un important moteur de création d'emplois de qualité (BIT, 2018, 2020k).

Malgré une forte densité de population et des niveaux élevés de migration internationale qui auraient pu accroître la propagation du virus, l'Etat du Kerala en Inde a su appliquer des mesures intégrées en réponse à la crise. Ces mesures viennent s'ajouter aux investissements dans le système de santé publique réalisés au cours des quinze dernières années, ainsi qu'à la participation effective des partenaires sociaux (voir **encadré 2**).

### Renforcer la sécurité des revenus par le biais des transferts en espèces et d'autres prestations

La crise du COVID-19 a révélé les conséquences dévastatrices des lacunes en matière de protection sociale dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Cette question est d'autant plus pertinente que 55 pour cent de la population mondiale (soit 4 milliards de personnes) ne sont pas protégés par des régimes d'assurance sociale ou par des programmes d'assistance sociale ou universelle (BIT, 2017). Dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur, la couverture de la protection sociale en cas de perte de revenus due à la

maladie, au chômage ou à la perte de moyens de subsistance n'est pas disponible ou est insuffisante (BIT, 2020g). En s'appuyant sur les structures existantes, de nombreux pays ont cherché à combler d'urgence les lacunes en matière de protection et à verser des transferts en espèces ponctuels ou réguliers aux populations touchées. Ces versements sont rendus possibles par l'adaptation et l'extension des régimes d'assistance sociale ou des régimes catégoriels déjà en place, tels que les régimes destinés à certains grands groupes de population, notamment les enfants (BIT et UNICEF, 2019), ainsi que d'autres programmes non contributifs et de l'assurance sociale, afin de fournir un appui aux groupes de population qui n'étaient pas couverts auparavant.<sup>4</sup> Dans certains cas, des interventions humanitaires sont nécessaires pour combler les lacunes en matière de protection.

### Renforcer l'adéquation des prestations pour amortir le choc initial et favoriser la reprise

Que ce soit en période de crise ou en période de stabilité, la sécurité du revenu doit garantir les ressources nécessaires pour vivre dans la dignité. C'est pour cela qu'en période de crise, qui se traduit généralement par un impact socioéconomique durable, il importe de garantir des prestations adéquates aussi longtemps que nécessaire, en cas d'éventuelles pertes de revenus et augmentations du coût de la vie. A ce jour, 76 pays ont augmenté le niveau de leurs prestations de protection sociale en réponse au COVID-19 (BIT, 2020c). Toutefois, en cas de crise prolongée, des augmentations temporaires seront peut-être insuffisantes et les pays devront revoir ces dispositions pour maintenir l'adéquation des prestations, ce qui exigera un nouvel élargissement de l'espace budgétaire.

- En Chine, les gouvernements locaux ont eu pour consigne d'augmenter les montants des prestations dans le cadre du régime national d'assistance sociale (Dibao) pour tous les bénéficiaires ou pour les personnes infectées, selon la province (BIT, 2020i; Gentilini *et al.*, 2020).
- L'Indonésie a augmenté d'un tiers le montant des prestations de son programme d'alimentation pour une période de neuf mois (Nugroho, 2020).
- L'Afrique du Sud a augmenté le montant de l'allocation de soutien à l'enfance de 300 rands (16 dollars) pour chaque enfant en mai. Pour la période de juin à octobre, chaque personne responsable de la prise en charge d'un enfant recevra 500 rands supplémentaires (27 dollars) par mois, quel que soit le nombre d'enfants pris en charge. Tous les autres bénéficiaires de la subvention recevront un montant supplémentaire de 250 rands (14 dollars) pour les six prochains mois (Shange, 2020; Afrique du Sud, 2020a).
- La Jamaïque a adapté son programme axé sur la santé et l'éducation et fournit un soutien

<sup>4</sup> Pour un aperçu des mesures adoptées par les pays en réponse à la crise, voir BIT, «Réponses de la protection sociale à la crise COVID-19 dans le monde» (mis à jour chaque semaine). Voir aussi BIT (2020c).

## ► Focus sur la protection sociale

Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement

nutritionnel aux élèves participant au programme pendant que les écoles restent fermées. Bien que la nourriture ait d'abord été fournie en nature et distribuée dans plusieurs points de collecte, les familles recevront désormais des paiements en espèces tant que les écoles resteront fermées afin de réduire le temps et les frais de déplacement (Jamaïque, 2020).

### Étendre la couverture au moyen de programmes existants ou de nouveaux programmes pour garantir l'accès à la protection sociale pour tous

Dans le monde, 58 pays ont étendu la couverture des prestations existantes et 121 ont introduit de nouvelles prestations pour les groupes de population vulnérables (BIT, 2020c). Chaque fois que cela est possible, l'extension de la couverture des programmes existants permet de réagir rapidement, notamment si les critères d'éligibilité sont redéfinis et les mécanismes de ciblage plus inclusifs. Fondée sur les structures administratives existantes, telles que les bases de données et les mécanismes de mise en œuvre, l'extension des programmes favorise le déploiement rapide des prestations. Toutefois, elle n'est envisageable que dans les pays qui ont mis en place des registres uniques incluant non seulement les personnes extrêmement pauvres, mais aussi une part plus importante de la population. L'efficacité de ces programmes et régimes visant à atténuer et à réduire la pauvreté et la précarité dépend de leur capacité à atteindre rapidement les personnes qui ont besoin d'un appui supplémentaire, ainsi que de la période pendant laquelle ils seront maintenus. Les budgets alloués à une réponse de la protection sociale ne peuvent pas couvrir ces groupes supplémentaires de manière récurrente (par exemple, tous les mois) et consistent généralement en des paiements uniques.

La crise touche particulièrement les personnes qui ne bénéficiaient jusque-là ni de l'assurance sociale ni de l'assistance sociale, c'est-à-dire les personnes constituant le «maillon intermédiaire manquant». Selon le contexte du pays concerné, il peut s'agir de travailleurs temporaires, de travailleurs à temps partiel et de travailleurs indépendants, ainsi que de ménages qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment pauvres pour pouvoir bénéficier de prestations d'assistance sociale (BIT, 2019c). La crise a également révélé la vulnérabilité des personnes insuffisamment couvertes dans l'économie formelle, comme les millions de travailleurs de l'industrie du vêtement. En effet, ces derniers sont privés de leur emploi en raison d'une baisse soudaine de la demande et de l'effondrement des chaînes d'approvisionnement mondiales sans bénéficier de prestations après leur licenciement. Cela a notamment été le cas dans des pays dépourvus de régime d'assurance en cas de chômage comme le Bangladesh.

► En Equateur, le gouvernement a mis en place une «prestation d'urgence» spéciale dans le contexte du COVID-19. Elle cible les travailleurs de l'économie informelle directement ou

indirectement touchés par le virus et leurs familles. Cette prestation est distribuée dans le cadre des programmes d'assistance sociale existants (*El Mercurio*, 2020).

- En Argentine, une prestation unique généralisée en espèces de 10 000 pesos argentins (150 dollars) a été versée en avril à un membre du ménage grâce aux réseaux de l'institution nationale de sécurité sociale chargée de verser les prestations familiales. Cette prestation était destinée aux travailleurs appartenant à des catégories vulnérables, comme les employés de maison exerçant un emploi formel ou informel, ainsi qu'aux travailleurs indépendants (Argentina, 2020).
- Au Maroc, les travailleurs malades et sans emploi couverts par l'assurance sociale par l'intermédiaire de l'administration nationale de la sécurité sociale ont reçu une prestation mensuelle de 2 000 dirhams (204 dollars) entre mars et juin. Les ménages couverts par le programme national d'assistance médicale peuvent prétendre à un transfert en espèces et en faire la demande par SMS. Son montant varie en fonction de la taille du ménage. Dans un deuxième temps, les personnes touchées qui évoluent dans l'économie informelle et ne sont pas couvertes par le programme recevront une aide au revenu similaire (Forbes, 2020).

#### Encadré 3: Outil de calcul rapide de l'ajustement des systèmes de protection sociale dans le cadre du COVID-19

Les réponses de la protection sociale à la crise nécessitent une évaluation adéquate des coûts qu'elles entraînent. En temps normal, ces évaluations peuvent être conçues longtemps à l'avance et reposent sur des informations complètes et des modèles actuariels sophistiqués. Cependant, dans le contexte de la crise du COVID-19, une action urgente et décisive pourra s'avérer nécessaire. Pour aider les décideurs politiques, le Département de la Protection sociale du BIT a mis au point un outil de calcul rapide de l'ajustement des systèmes de protection sociale dans le cadre du COVID-19 *Rapid Social Protection Calculator for COVID-19* (en anglais). D'après un ensemble défini de paramètres, les utilisateurs peuvent chiffrer plusieurs stratégies, telles que: l'extension de la couverture des régimes existants à de nouveaux bénéficiaires; l'augmentation des niveaux de prestations actuels; et l'introduction de prestations forfaitaires universelles ou catégorielles ou de subventions salariales temporaires.

Lorsque les capacités administratives sont limitées et qu'une grande partie de la population est vulnérable, il est difficile de procéder à un ciblage efficace, et ce même en temps normal. Dans le contexte d'une pandémie, certaines méthodes de ciblage de la pauvreté qui nécessitent des rencontres en face à face peuvent même présenter un risque sanitaire. La crise invalide aussi les tests de pauvreté existants, car les corrélats de la pauvreté ne sont plus les mêmes. Les limites d'un ciblage étroit de la pauvreté, associées à la vulnérabilité accrue des populations précédemment non couvertes indiquent qu'il convient de privilégier, dans la mesure du possible, les programmes et régimes universels ou catégoriels ou les approches géographiques. Dans les pays en développement, on observe une légère tendance à l'universalisation des prestations pendant la crise actuelle, à court ou moyen terme.

- Le gouvernement du Cap-Vert a étendu son programme de revenu social pour l'inclusion (*Rendimento Social de Inclusão*, qui couvre 5 212 ménages), à un revenu social d'urgence pour l'inclusion (RSI/E) pour 2 788 ménages supplémentaires extrêmement pauvres avec au moins un mineur jusqu'à 15 ans, leur fournissant 5 500 escudos du Cap-Vert (54 dollars US). Le RSI/E, pour l'instant, sera versé jusqu'à la fin de l'année 2020.
- L'Ouzbékistan a temporairement prolongé la durée de ses allocations sociales pour les familles à faibles revenus de six mois à partir de juin. Elles seront financées par son fonds national en cas de crise. Le gouvernement s'efforce également d'assouplir les critères d'éligibilité pour pouvoir étendre la couverture à un plus grand nombre de familles, y compris celles qui en avaient fait la demande auparavant, mais qui n'avaient pas pu en bénéficier en raison de l'insuffisance de fonds à l'époque. Cela pourrait concerner au moins 120 000 ménages supplémentaires (Gentilini *et al.* 2020).

### Adapter les conditions et les obligations régissant le droit aux prestations afin d'en faciliter et sécuriser l'accès

- Le programme phare de transfert en espèces des Philippines a suspendu pendant quatre mois (de février à mai) les conditions liées à l'assiduité scolaire et aux visites médicales pour pouvoir prétendre aux prestations en espèces. Une subvention d'urgence comprise entre 3 650 et 6 650 pesos (soit entre 72 et 132 dollars) par mois a été rajoutée (Philippines, 2020c).
- Le Rwanda a adapté le volet «travaux publics» de son programme phare de protection sociale. Il a temporairement levé les obligations de travail pour les bénéficiaires des programmes de travaux

publics, tout en continuant à verser les transferts en espèces et en respectant la distanciation sociale (Mujawase, 2020).

### Adapter l'enregistrement, les mécanismes d'octroi, les modalités de prestation et la périodicité des paiements pour renforcer l'efficacité des prestations

En réaction à la pandémie, 45 pays minimum ont amélioré leurs mécanismes de prestation et 27 ont pris des mesures pour en améliorer l'accès (BIT, 2020c). Compte tenu de l'urgence de la situation, des procédures administratives simplifiées et une communication efficiente (conseils simples ou multilingues) pourront favoriser l'accès aux prestations et en accélérer le versement. Dans la mesure du possible, les points d'enregistrement ou les demandes de prestations doivent être accessibles en ligne ou par téléphone pour faciliter la distanciation sociale,<sup>5</sup> et il conviendra de proposer d'autres solutions pour celles et ceux qui ne sont pas en mesure d'utiliser ces technologies. Dans certaines circonstances, les mécanismes de distribution doivent également être modifiés. Il faudrait notamment procéder à la livraison à domicile des repas des cantines scolaires ou les remplacer par des prestations en espèces ou des bons. Le fait d'avancer le paiement des prestations en espèces peut permettre aux ménages concernés de disposer d'une somme plus importante et de répondre à des besoins urgents. Cela limite aussi les contacts physiques lors de la collecte des prestations. Toutefois, si le montant des prestations n'augmente pas, les bénéficiaires peuvent se retrouver dans une situation difficile après l'avoir dépensé.

- En Algérie, les bénéficiaires de pensions sociales ont la possibilité de choisir des mandataires pour récupérer leurs prestations, ce qui réduit le risque d'exposition au virus chez les personnes âgées (Gentilini *et al.*, 2020).
- Le Brésil offre la possibilité aux personnes qui ne sont pas encore inscrites au registre national unique de protection sociale de s'inscrire sur un site web ou via une application téléphonique et d'accéder à la prestation d'urgence sous condition de ressources pour une durée de trois mois. Elle s'adresse aux travailleurs sans emploi et aux microentrepreneurs (formels et informels) (Brésil, 2020). Dans certains Etats, dont le district fédéral, les repas des cantines scolaires ont été remplacés par un transfert en espèces pendant la fermeture des établissements scolaires.<sup>6</sup>
- Plusieurs pays (Argentine, Pérou) ont avancé le paiement des prestations de vieillesse et d'invalidité ou en ont augmenté le montant (BIT, 2020h).

<sup>5</sup> Dans les pays où le taux de pénétration du téléphone mobile est élevé parmi les ménages à faible revenu, cette solution favorise l'application de protocoles de distanciation sociale et offre des coûts de transaction peu élevés.

<sup>6</sup> Voir District fédéral (Brésil), décret n° 40.600, 5 avril 2020.

### **Veiller à ce que les transferts en espèces effectués pour des raisons humanitaires complètent et renforcent les systèmes nationaux de protection sociale**

En cas de systèmes nationaux de protection sociale inadéquats, des interventions humanitaires seront nécessaires pour remédier aux insuffisances les plus urgentes pendant la crise du COVID-19. Les transferts en espèces et autres interventions effectuées par des agents humanitaires constituent une aide d'urgence pour réduire les effets négatifs des crises sur les populations. Dans la mesure du possible, ces interventions doivent s'aligner et reposer sur les systèmes nationaux de protection sociale, les compléter et les renforcer afin d'atténuer les effets socioéconomiques du COVID-19 sur les populations vulnérables et ne laisser personne de côté.<sup>7</sup> Une telle coordination est essentielle pour maximiser l'aide apportée aux populations touchées tout en évitant la fragmentation ou la duplication des efforts et en garantissant une utilisation efficace des ressources limitées.

Le renforcement des capacités des gouvernements en matière de protection sociale est essentiel aux stratégies de relance à long terme, en particulier dans les cas de précarité prolongée.

- Le gouvernement somalien a lancé le programme Baxnano pour fournir (pour la première fois) des transferts en espèces à 1,3 million de ménages pauvres et vulnérables. Ce programme s'inscrit dans la vision du gouvernement consistant à s'éloigner des interventions humanitaires et à fournir des prestations de protection sociale. Il est mis en œuvre par le ministère du Travail et des Affaires sociales, en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) (*Horn Observer*, 2020).
- L'Irak a introduit une subvention mensuelle temporaire (253 dollars) au profit des groupes affectés par le couvre-feu national (Irak, 2020).

### **Protéger les travailleurs de l'économie informelle**

Un des plus gros défis auxquels les décideurs politiques sont confrontés est de savoir comment soutenir les 1,6 milliard de travailleurs de l'économie informelle, qui représentent 76 pour cent de l'emploi informel dans le monde et pâtissent des mesures de

confinement ou de la mise à l'arrêt de leur secteur d'activité (BIT, 2020f).<sup>8</sup> En l'absence de mécanismes de protection sociale adaptés pour protéger les travailleurs dans toutes les formes d'emploi, y compris le travail indépendant, des millions de travailleurs basculeront dans la pauvreté (ou s'y enfonceront encore davantage) du fait de la chute brutale de leurs revenus provoquée par la pandémie.<sup>9</sup>

### **Mettre en œuvre des politiques innovantes en vue d'atteindre rapidement les travailleurs touchés et leurs familles, dans toutes les formes d'emploi**

Compte tenu de la nature de la pandémie, il est indispensable que la mise en œuvre des politiques soit rapide et efficace, et que leur déploiement soit suffisamment large pour atteindre le plus grand nombre de personnes touchées, y compris dans les zones rurales (BIT, 2020b; FAO, 2020). Pour favoriser l'extension de la couverture aux travailleurs de l'économie informelle, il est primordial d'élaborer des politiques innovantes qui permettront d'acheminer l'aide au revenu vers les travailleurs touchés et leurs familles grâce à des mécanismes pratiques et sûrs d'enregistrement, d'identification et de distribution.

Le cas échéant, il convient d'utiliser les mécanismes d'identification existants, tels que les bases de données de la sécurité sociale, les registres uniques,<sup>10</sup> les cartes de santé et les registres des impôts municipaux pour atteindre ces travailleurs. Compte tenu des réglementations relatives à la distanciation sociale en place dans de nombreux pays, des modalités d'enregistrement adaptées et accessibles doivent être envisagées. Dans les pays où le taux de pénétration de la téléphonie mobile ou du réseau Internet est élevé, les technologies numériques peuvent faciliter l'identification et l'enregistrement des bénéficiaires (BIT, 2019c). L'engagement auprès des organisations de travailleurs informels (associations d'artisans, de chauffeurs de taxi ou de pousse-pousse, ou de vendeurs ambulants, coopératives de ramasseurs de déchets, syndicats de travailleurs domestiques et réseaux de travailleurs à domicile) devrait orienter la conception et la mise en œuvre de ces mesures de soutien (Alfers, 2020; WIEGO, 2020b).

- La réponse du Viet Nam à la crise consiste à fournir des transferts en espèces aux personnes privées de leur emploi, mais non éligibles à l'assurance chômage, y compris à des catégories de travailleurs généralement prédominantes dans le

<sup>7</sup> Conformément à un document préparé par le «Grand Bargain» sur le renforcement des liens entre les dons humanitaires et la protection sociale pour une action efficace en réponse à la pandémie de COVID-19.

<sup>8</sup> La grande majorité de ces travailleurs (plus de 95 pour cent) travaillent dans des entreprises de moins de dix personnes, soit en tant que salariés dans des microentreprises, soit en tant que travailleurs indépendants. Les femmes sont surreprésentées dans les secteurs à haut risque, tels que le commerce de détail, la manufacture, l'hébergement et les services de restauration.

<sup>9</sup> D'après le BIT, les revenus des travailleurs informels dans les pays à revenu intermédiaire inférieur et à faible revenu devraient diminuer de 82 pour cent au cours du premier mois de la crise par rapport aux revenus d'avant la crise, ce qui se traduirait par une augmentation significative de la pauvreté et, dans de nombreux cas, de la faim et de la misère (BIT, 2020d).

<sup>10</sup> Registre unifié de toutes les personnes ou ménages inscrits dans les différents programmes ou régimes.

## ► Focus sur la protection sociale

Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement

secteur informel, comme les vendeurs ambulants ou les ramasseurs de déchets. En outre, les entreprises familiales dont les revenus déclarés sont inférieurs à 100 millions de dongs (4 200 dollars) par an et qui ont dû suspendre temporairement leurs activités bénéficient d'un transfert en espèces, ce qui permet d'atteindre les travailleurs formels et informels de ces petites entreprises.

- Le Costa Rica a introduit une nouvelle prestation d'urgence (*Bono Proteger*) qui consiste, pendant trois mois, en un versement mensuel de 125 000 colones (220 dollars) pour les employés et les travailleurs indépendants (formels et informels) privés de leur emploi et de leurs moyens de subsistance, et un versement de 62 000 colones (110 dollars) pour ceux dont les heures de travail ont été réduites (Costa Rica, 2020). Les personnes concernées sont informées par l'intermédiaire d'une application mobile utilisée par 90 pour cent des travailleurs éligibles.
- En Namibie, la subvention d'urgence en cas de pertes de revenus (*Emergency Income Grant*) consiste en une prestation unique de 750 dollars namibiens (41 dollars) en faveur des travailleurs privés de leur emploi et ne bénéficiant d'aucune autre subvention (WIEGO, 2020a). Le gouvernement a eu recours à des mécanismes d'inscription simples, notamment grâce aux technologies mobiles, et les fonds ont été débloqués rapidement. Plus de 500 000 bénéficiaires ont reçu un paiement dans un délai de trois semaines. La capacité de réponse du gouvernement a été renforcée par un système de protection sociale existant bien conçu et dont les bénéficiaires disposent d'une carte nationale d'identité (Namibie, 2020).

### Garantir la coordination entre les différents éléments du système de protection sociale, notamment les régimes non contributifs et contributifs

En fonction des structures institutionnelles existantes, il est possible d'agir pour les travailleurs informels par l'intermédiaire de différents mécanismes, notamment des programmes de transferts en espèces et l'assurance sociale. La coordination entre tous les régimes et institutions de protection sociale (tant au niveau du gouvernement central qu'au niveau local) est une composante essentielle d'une réponse cohérente à la crise. C'est cela même qui constitue le système de protection sociale d'un pays. Une telle approche intégrée est nécessaire pour assurer une

couverture complète et adaptée de l'ensemble de la population. Elle doit également inclure la coordination avec d'autres mesures pertinentes, y compris celles introduites par les acteurs humanitaires.

Dans le contexte actuel, établir un lien entre les régimes non contributifs et contributifs peut également faciliter la transition des travailleurs et des entreprises vers l'économie formelle, conformément à la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015. Faciliter ces transitions est non seulement essentiel pour qui compte assurer une protection sociale appropriée et complète pour tous, mais permet aussi de créer un espace budgétaire supplémentaire grâce au prélèvement de cotisations de sécurité sociale et à l'élargissement de l'assiette fiscale.

- Au Mozambique, les travailleurs indépendants affiliés dont le revenu est faible peuvent bénéficier d'une aide de l'institut national de sécurité sociale. En plus de favoriser l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle pendant la crise en cours, ces mécanismes pourront constituer un panier de prestations pour les travailleurs indépendants à long terme et peuvent inciter les travailleurs à s'inscrire et à verser des cotisations.<sup>11</sup>
- Au Togo, le gouvernement a rapidement mis en place un programme de transfert en espèces ciblant les travailleurs de l'économie informelle dans les zones urbaines d'un montant de 12 500 francs CFA (21 dollars) par mois pour les femmes et de 10 000 francs CFA (17 dollars) par mois pour les hommes. En un mois, plus d'un demi-million de travailleurs en ont bénéficié. Il est actuellement question de la manière de tirer parti de cette mesure et d'inciter les travailleurs informels à adhérer au régime d'assurance sociale pour les travailleurs indépendants et informels qui était prévu avant la crise et doit être lancé en 2020 (Togo, 2020).

Cette approche soutient le travail décent et renforce la résilience des travailleurs individuels et des économies grâce à des mécanismes adaptés qui assurent la protection adéquate des travailleurs dans tous les types d'emploi et de leurs familles.<sup>12</sup>

### Protéger les revenus et les emplois et promouvoir le travail décent

La crise actuelle entraîne une réduction sans précédent de l'activité économique et des horaires de travail. Selon les estimations du BIT, le temps de travail diminuera de 10,5 pour cent au cours du deuxième

<sup>11</sup> Informations fournies par le bureau de l'OIT au Mozambique.

<sup>12</sup> L'ensemble des ressources politiques de l'OIT sur l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle (BIT, 2019c) fournit des orientations pratiques à cet égard pour couvrir les travailleurs dans tous les types d'emploi, y compris les travailleurs domestiques (BIT, 2019d), les travailleurs des petites et microentreprises (BIT, 2019f) et les travailleurs indépendants (BIT, 2019e).

trimestre 2020 par rapport au dernier trimestre d'avant la crise (dernier trimestre 2019), soit l'équivalent de 305 millions d'emplois à temps plein (BIT, 2020f).

L'impact de ce choc sur le revenu des travailleurs est inégal et varie selon le secteur de l'emploi, le degré d'informalité et la couverture de protection sociale (BIT, 2020f). En même temps, des expériences récentes montrent que la protection sociale peut favoriser le maintien dans l'emploi et faciliter l'accès à de nouvelles perspectives d'emploi. Des approches coordonnées entre la protection sociale, les politiques actives du marché du travail et les programmes de création d'emplois sont essentielles pour parvenir à une reprise solide, rapide et durable.

Rares sont les pays en développement qui peuvent compter sur des régimes de protection en cas de chômage.<sup>13</sup> Or, ils peuvent aider les entreprises à retenir leurs travailleurs pendant les périodes de ralentissement économique et offrir une sécurité de revenu aux chômeurs. Avant la crise actuelle, seuls 20 pour cent des chômeurs dans le monde bénéficiaient de prestations de chômage, et 152 millions de chômeurs ne bénéficiaient d'aucune couverture. Les taux de couverture sont particulièrement faibles en Afrique (5,6 pour cent) et dans la région des Amériques (16,7 pour cent) (BIT, 2017). Néanmoins, ces régimes sont utilisés pour atténuer les répercussions de la crise au moyen de différentes mesures, le cas échéant.

### Utiliser les régimes de protection en cas de chômage et d'autres mécanismes pour aider les entreprises à retenir leurs travailleurs

Certains pays ont eu recours à des régimes de protection en cas de chômage et à d'autres dispositifs pour aider les entreprises à maintenir les travailleurs dans l'emploi, ce qui a permis d'éviter les licenciements dus à des baisses temporaires de la demande et de favoriser une reprise rapide (BIT, 2020e; 2020h).

- L'assurance-emploi de la Malaisie prévoit un programme de subventions salariales pour aider les employeurs à retenir leurs travailleurs. Entre 600 et 1 200 ringgits malaisiens (entre 138 et 277 dollars) sont versés chaque mois, en fonction de la taille de l'entreprise, pendant une durée maximale de trois mois pour les travailleurs dont le salaire s'élève à 4 000 ringgits (923 dollars) maximum. Les entreprises bénéficiant d'une aide seront tenues de conserver leurs salariés pendant au moins six mois (Malaisie, 2020b).
- En République dominicaine, les entreprises touchées par le confinement et enregistrées auprès de la trésorerie de la sécurité sociale peuvent recevoir une subvention salariale correspondant à 70 pour cent des salaires et comprise entre 5 000 et 8 500 pesos dominicains (entre 90 et 160 dollars) par employé chaque mois (*Dominican Today*, 2020).

### Utiliser les régimes de protection en cas de chômage et d'autres mécanismes pour fournir une aide au revenu aux nouveaux chômeurs

Les régimes de protection en cas de chômage constituent des voies de soutien importantes pour les travailleurs privés de leur emploi et ces mécanismes sont étendus à un plus grand nombre de travailleurs pendant la crise:

- En Thaïlande, 13,3 millions de travailleurs du secteur formel enregistrés auprès de l'administration de la sécurité sociale ont droit à des allocations de chômage en cas de licenciement. Ce paiement sera augmenté en 2020-2021 et couvrira 70 pour cent du salaire pendant 200 jours (contre 50 pour cent du salaire pendant 180 jours). Les travailleurs qui sont en congé spécial sans traitement du fait de la fermeture temporaire des entreprises sur directive gouvernementale recevront un revenu de remplacement correspondant à 50 pour cent du salaire pendant une période pouvant aller jusqu'à 60 jours (BIT, 2020a).
- En Afrique du Sud, la caisse d'assurance chômage verse aux travailleurs touchés une nouvelle indemnité nationale en cas de catastrophe. L'employeur peut faire la demande au nom de l'employé, ce qui réduit la charge administrative de la caisse. Une indemnité forfaitaire égale au salaire minimum de 200 dollars par employé est versée pendant 21 jours pour couvrir une partie de la période de fermeture nationale ou pendant une durée maximale de trois mois. Les salariés malades ou au chômage pendant plus de trois mois peuvent bénéficier de prestations classiques en cas de chômage (Afrique du Sud, 2020b).

Néanmoins, la grande majorité des pays en développement doivent rapidement adopter des mesures pour fournir une aide au revenu aux chômeurs dans les secteurs concernés. La crise a mis clairement en évidence l'absence de prestations de chômage. Par exemple, l'industrie du vêtement au Bangladesh, au Cambodge, en Ethiopie, en Inde, en Indonésie, au Myanmar, au Pakistan et dans d'autres pays a subi de plein fouet les conséquences de l'annulation et du report de commandes. L'appel à l'action pour l'industrie du vêtement dans le contexte de la crise du COVID-19<sup>14</sup> insiste sur la nécessité de renforcer la protection sociale des travailleurs, notamment les prestations de chômage et les programmes de maintien dans l'emploi.

<sup>13</sup> Une note de synthèse plus précise sur le sujet est en cours de préparation.

<sup>14</sup> L'appel à l'action *COVID-19: Action in The Global Garment Industry* a été négocié par l'OIE, la CSI et IndustriALL Global Union, avec l'appui technique du BIT, et a été approuvé à ce jour par 58 marques et fabricants, organisations de travailleurs et autres organisations.

**Adapter les programmes pour l'emploi dans le secteur public et fournir un revenu sans obligation de travailler ou modifier soigneusement le contenu et l'organisation du travail dans le contexte d'une pandémie**

Les programmes publics pour l'emploi peuvent agir comme des équivalents fonctionnels des régimes de protection contre le chômage et garantir un nombre minimum de jours de travail ou un salaire pour l'équivalent en jours de travail à l'appui de la sécurité du revenu (BIT, 2017). Toutefois, les défis liés au confinement et à la nécessité de protéger la santé des travailleurs, notamment la distanciation sociale, impliquent nécessairement de procéder à des ajustements dans la conception de ces programmes (BIT, 2020).

Dans le contexte de fermetures des établissements scolaires dues au COVID-19, il est particulièrement important pour le personnel non essentiel (masculin et féminin) de recevoir des paiements en espèces sans obligation de travailler.

En voici quelques exemples:

- L'Éthiopie a modifié son programme de filet de sécurité productif pour permettre aux participants de recevoir une avance de trois mois et, en même temps, de renoncer à leurs obligations de travail pendant cette période. Une prestation similaire d'aide au revenu a été étendue à d'autres groupes à faibles revenus (Gentilini *et al.*, 2020).
- Les Philippines ont mis en place un programme public pour l'emploi (*Disadvantaged Workers Programme*) pour atténuer l'impact négatif de la politique de quarantaine sur certains travailleurs. Un total de 220 320 participants recevra 100 pour cent du salaire minimum régional le plus élevé pour une durée maximale de 10 jours. Les travailleurs bénéficiaires sont tenus de participer à une séance de formation sur les consignes de sécurité et d'assainir et de désinfecter leur maison et leur environnement immédiat (Philippines, 2020d).

La pandémie de COVID-19 aura certainement des répercussions durables sur les plans sanitaire et social, et les programmes publics pour l'emploi devront également inclure un volet de service social permettant aux travailleurs au chômage de bénéficier de conditions de travail décentes et de répondre aux besoins urgents. L'introduction de ce volet social dans le programme de travaux publics de l'Afrique du Sud (*Expanded Public Works Programme*), comprenant la prise en charge de jeunes enfants et les soins à domicile, a été une innovation capitale (Kelobang et Ong, 2018). Les femmes en ont directement profité puisqu'elles sont majoritaires dans les secteurs sociaux, et le fardeau des aidants familiaux non rémunérés a été allégé. Bien que durant la période 2008-2009, les salaires des secteurs sociaux dans

lesquels les femmes sont prédominantes aient été bien en deçà de ceux des secteurs de l'infrastructure, dans lesquels les hommes sont plus nombreux, le problème a été partiellement résolu dans la deuxième phase du programme grâce à l'introduction du salaire minimum et à son ajustement en fonction de l'inflation sur une base annuelle (ONU-Femmes 2015).

Les programmes publics pour l'emploi sont aussi utiles pour accélérer la transition vers une économie plus verte dans le cadre d'un investissement dans le secteur de l'infrastructure pour favoriser la relance. Par exemple, les programmes nationaux de garantie de l'emploi rural Mahatma Gandhi en Inde contribuent à atténuer l'impact du changement climatique grâce à des activités de préservation de l'eau, de prévention des sécheresses, de reforestation et de lutte contre les inondations.

**Coordonner les politiques pour l'emploi et la protection sociale de façon plus systématique afin de promouvoir une reprise durable**

Outre la mise en place de programmes publics pour l'emploi, ce moment particulièrement difficile pourrait forcer un changement de paradigme dans la coordination des politiques économiques, sociales et environnementales, et des politiques de protection sociale et pour l'emploi.<sup>15</sup> Avant la pandémie, il a déjà été préconisé de procéder à une meilleure coordination de la protection contre le chômage et des politiques de développement des compétences et des services pour l'emploi tenant compte des spécificités hommes-femmes, y compris la reconversion et le perfectionnement, le conseil personnalisé ou l'aide au placement (Commission mondiale sur l'avenir du travail, 2019). Une coordination améliorée pourra favoriser la reprise et mieux préparer les travailleurs aux nouvelles réalités du marché du travail après la crise du COVID-19.

- Le système d'assurance chômage de la Malaisie prévoit non seulement des prestations de chômage et des subventions salariales pour retenir les travailleurs, mais finance également des formations conformément aux exigences de distanciation sociale, notamment une formation numérique pour toute une série de compétences (Malaisie, 2020a).
- Les enquêtes d'évaluation rapide menées par l'OIT en Irak, en Jordanie, au Liban et dans d'autres pays peuvent déboucher sur l'adoption de mesures adaptées et renforcer la protection sociale et le développement des compétences des travailleurs réfugiés, migrants et nationaux dans différents secteurs et professions (BIT, 2020d).

<sup>15</sup> Cette coordination est mentionnée dans la convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988.

### Mobiliser les ressources au niveau national et mondial par solidarité

Avant même la pandémie de COVID-19, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire étaient confrontés à d'énormes déficits de financement de la protection sociale, qui s'élevaient à 527 milliards de dollars, soit 1,6 pour cent du produit intérieur brut des pays en développement (Durán Valverde *et al.*, 2019). La crise exerce une forte pression supplémentaire sur les budgets nationaux dans un contexte d'espace budgétaire limité. La plupart des gouvernements doivent augmenter d'urgence les dépenses de santé et de protection sociale, alors que les recettes des impôts et des cotisations de sécurité sociale ont fortement diminué (BIT, 2020h). Il conviendra donc d'appliquer des mesures extraordinaires et de mobiliser impérativement des ressources pour la santé et la protection sociale (FMI, 2020a; Gaspar et Mauro, 2020).

Au niveau national, de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont lancé des mesures de réaction et de redressement pour atténuer les effets socioéconomiques de la crise du COVID-19. Cependant, comme ils sont soumis à d'énormes pressions extérieures dues à l'effondrement du commerce mondial, à la baisse des envois de fonds, à l'inversion brutale des flux de capitaux et à la dépréciation des devises, les gouvernements des pays en développement sont bien moins susceptibles de pouvoir se lancer dans de telles politiques (Ghosh, 2020a).

### Envisager différentes possibilités d'élargissement de l'espace budgétaire, sans perdre de vue le fait que certaines mesures nécessitent du temps pour prendre effet

Dans l'ensemble, les pays doivent envisager d'utiliser un éventail de méthodes pour mobiliser des ressources pour la protection sociale, en tenant compte des capacités contributives des différents groupes de population.<sup>16</sup> En principe, le financement des systèmes nationaux de protection sociale provient des ressources nationales. Toutefois, en cas de capacités économiques et budgétaires insuffisantes, les pays peuvent solliciter un appui international pour compléter leurs propres efforts visant à élargir leur marge de manœuvre budgétaire.<sup>17</sup>

Dans le contexte de la crise, la mobilisation des ressources intérieures inclut la réaffectation des dépenses et des emprunts supplémentaires, complétée par un appui extérieur, notamment l'aide humanitaire. D'autres possibilités d'extension de l'espace budgétaire à moyen et à long terme comprennent des réformes fiscales ou l'augmentation des recettes provenant des cotisations de sécurité sociale grâce à une meilleure conformité (Ortiz *et al.*, 2019).<sup>18</sup> La bonne gouvernance, la transparence et l'efficacité des institutions publiques sont également extrêmement importantes pour élargir l'espace budgétaire à l'échelle nationale. Toutefois, certaines de ces mesures mettront du temps à prendre effet, et compte tenu de l'effet délétère de la pandémie sur les revenus, l'emploi et les moyens de subsistance, il faut agir très vite.

La crise a souligné l'urgence pour les institutions financières internationales, les partenaires bilatéraux de développement et les autres mécanismes de financement mondiaux de fournir un appui supplémentaire et d'appliquer des mesures adéquates dans chaque pays. Face à cette crise, les Nations Unies ont créé un fonds dédié à la réponse à la COVID-19 et au relèvement pour fournir un appui sous forme de subventions. Les initiatives des institutions financières internationales et des banques de développement comprennent le financement d'urgence sous forme de prêts du Fonds monétaire international (FMI) par l'intermédiaire de sa Facilité de crédit rapide, de son Instrument de financement rapide et d'autres instruments de financement, ainsi que le mécanisme de réponse rapide de la Banque mondiale (voir encadré 4). Les appels à un moratoire temporaire sur la dette extérieure (Reinhart et Rogoff, 2020) des pays en développement et à une augmentation massive de l'émission de droits de tirage spéciaux alloués par le FMI figurent parmi les mesures proposées pour élargir l'espace budgétaire des pays en développement (Ghosh, 2020b).

<sup>16</sup> Une note de synthèse sur le déficit de financement de la protection sociale dans le contexte de la crise du COVID-19 est en cours de préparation.

<sup>17</sup> Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, paragraphes 11 et 12.

<sup>18</sup> Autres solutions en vue de l'élargissement de l'espace budgétaire: a) l'extension de la couverture de la sécurité sociale et l'augmentation des recettes provenant des cotisations; b) l'augmentation des recettes fiscales; c) l'élimination des flux financiers illicites; d) la réaffectation des dépenses publiques; e) l'utilisation des réserves budgétaires et de devises étrangères de la banque centrale; f) l'emprunt ou la restructuration de la dette; g) l'adoption d'un cadre macroéconomique plus souple; et h) l'augmentation des aides et des transferts (Ortiz *et al.* 2019).

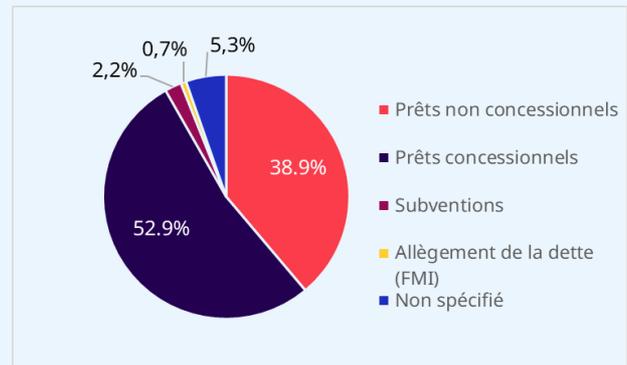
**Encadré 4: Financement national et international des mesures adoptées en réponse au COVID-19**

Les pays du monde entier mobilisent des fonds aux niveaux national et international pour répondre aux besoins sanitaires, sociaux et économiques découlant de la pandémie de COVID-19. A ce jour, plus de 146 pays ont adopté des mesures budgétaires nationales, pour un montant total d'environ 8 000 milliards de dollars, notamment la redéfinition des priorités en matière de dépenses, l'augmentation des déficits budgétaires et d'autres mesures (FMI, 2020b). Plus de la moitié de ces mesures sont consacrées aux soins de santé et à la protection sociale.

Diverses banques de développement internationales, régionales et sous-régionales et agences internationales de coopération au développement<sup>a</sup> ont également annoncé l'adoption de mesures financières pour répondre à cette crise mondiale sans précédent. Le 7 mai 2020, ces institutions ont promis de consacrer 1,35 trillion de dollars pour aider les pays à faire face aux effets sanitaires et socioéconomiques de la crise, y compris des programmes d'aide d'urgence, des lignes de crédit, l'allègement de service de la dette et des subventions. Le FMI et la Banque mondiale se sont respectivement engagés à hauteur de 1 000 milliards de dollars et de 160 milliards de dollars. Ces fonds devraient être déployés au cours des 15 prochains mois. Cependant, seule une partie infime des fonds internationaux qui avaient été promis a été effectivement accordée aux pays. La somme s'élève à 32,2 milliards de dollars à ce jour, dont près de 17 milliards de dollars sous la forme de prêts concessionnels et 12,5 milliards de dollars sous la forme de prêts non concessionnels (voir figure 1).

Le total du montant engagé à l'international représente 14,4 pour cent des ressources nationales et internationales mobilisées en réponse à la crise du COVID-19.

**Figure 1. Financement total approuvé en réponse à la crise du COVID-19 par les banques de développement internationales, régionales et sous-régionales et les agences internationales de coopération au développement à l'exclusion des ressources nationales (pourcentage du total).**



Source: D'après les informations fournies par le FMI, la Banque mondiale et d'autres sources (disponibles sur demande).

<sup>a</sup> Notamment la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, la Banque asiatique de développement, Asian Infrastructure Investment B, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque centraméricaine d'intégration économique, la Banque de développement d'Amérique latine, la Commission européenne, le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, le Fonds monétaire international, la Banque interaméricaine de développement, la Banque islamique de développement, la Nouvelle banque de développement, la Banque nordique d'investissement, le Fonds de l'OPEP, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, la Banque ouest-africaine de développement et le Groupe de la Banque mondiale.

**Déployer des efforts durables pour mettre en place des systèmes nationaux de protection sociale, y compris des socles, et ne pas se limiter à des subventions et des prêts d'urgence pendant la crise**

L'objectif et les conditions spécifiques de ces mécanismes de financement diffèrent. Ils ont en commun le fait d'apporter une réponse immédiate à la crise et d'en atténuer les répercussions économiques et sociales aux niveaux micro et macro. Ils confirment que le financement de la protection sociale peut être rapidement débloqué. Toutefois, bien que ces fonds puissent apporter un certain soulagement pendant quelques mois, ils ne représentent qu'une partie

infime des insuffisances en matière de financement de la protection sociale dans les pays en développement. Pour que les pays en développement puissent établir des socles nationaux de protection sociale et combler ces lacunes en matière de financement, il importe de poursuivre les efforts, voire de les étendre, et de ne pas les soumettre à des mesures d'austérité. La protection sociale est un investissement essentiel, notamment si l'on souhaite mieux préparer les pays en développement à la prochaine crise. Dans ce contexte, il convient d'étudier la portée d'un mécanisme de financement mondial en complément des efforts nationaux visant à créer un espace budgétaire pour financer la protection sociale à une échelle bien plus grande que celle de la coopération au développement existante.

### Fonder toutes les décisions relatives à l'allocation des ressources sur les normes et principes de sécurité sociale approuvés au niveau international

Sont particulièrement importantes: la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, et la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, qui définissent les principes à l'appui du développement de systèmes de protection sociale durables et fondés sur les droits à court et à long terme. Il s'agit notamment: a) de l'universalité et de la non-discrimination, car chaque membre de la société est susceptible de devenir vulnérable; b) du dialogue social avec les travailleurs, les employeurs et les personnes concernées pour faire en sorte que l'allocation des ressources soit équitable, non discriminatoire et contribue à la confiance sociale; c) de la viabilité financière, budgétaire et économique à long terme, dans le respect de la justice et de l'équité sociales; et d) de la solidarité en matière de financement, c'est-à-dire que les membres de la société contribuent au financement en fonction de leurs moyens et bénéficient des prestations en fonction de leurs besoins.

La crise du COVID-19 a notamment mis en évidence la nécessité d'assurer la mise en place d'un socle de protection sociale solide garantissant au moins un niveau de sécurité sociale essentiel pour tous, conformément à la cible 1.3 des Objectifs de développement durable (ODD). Pour protéger les dépenses de protection sociale nécessaires à cette fin, le maintien et le renforcement des socles de protection sociale définis à l'échelle nationale doivent être prioritaires en temps de crise et après, en particulier en période d'assainissement budgétaire.<sup>19</sup>

### Accélérer les progrès dans la mise en place des systèmes de protection sociale, y compris des socles pour accroître la résilience

#### Saisir l'opportunité offerte par le COVID-19 et accélérer la mise en place des systèmes de protection sociale, y compris des socles

La pandémie de COVID-19 a servi à alerter la communauté internationale et les décideurs nationaux, leur faisant prendre conscience de l'urgence qu'il y avait à accélérer la mise en place de systèmes de protection sociale, y compris des socles de protection sociale. Les décideurs politiques des pays

en développement doivent, dans la mesure du possible, concevoir des réponses d'urgence à la crise dans une perspective à long terme afin de renforcer les systèmes de protection sociale et le travail décent, notamment en soutenant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Dans la mesure du possible, les interventions sanitaires et la distribution de transferts en espèces doivent passer par les systèmes de santé et de protection sociale existants et les renforcer, même s'ils sont limités, voire favoriser leur développement. Il faudra composer avec le lien entre l'humanitaire et le développement afin de s'assurer que les mesures d'urgence contribuent aussi aux objectifs à moyen et long terme. Cela permettra de réduire au minimum les doubles emplois et les lacunes, et de garantir le recours à une approche équitable et rentable, et d'éviter ainsi les problèmes de durabilité lorsque les pays sortiront de la crise.

### Accélérer les progrès vers des systèmes de protection sociale universels pour une meilleure reprise

Une approche fondée sur les droits, ancrée dans les droits fondamentaux et les normes de l'OIT, desquels l'Etat sera le garant (Nations Unies, 2020a, 2020b; BIT, 2020h) est indispensable pour renforcer les systèmes nationaux. La coordination avec les politiques de l'emploi, notamment le maintien dans l'emploi, la promotion de l'emploi et les politiques actives du marché du travail, accélérera la reprise. Un dialogue social inclusif au niveau national sera essentiel pour éclairer les décisions politiques et l'allocation des ressources, et appuyer systématiquement l'extension de la protection sociale. La crise actuelle a démontré que les personnes pauvres et vulnérables, mais aussi toutes les catégories de la population ont besoin d'une protection, ce qui confirme la nécessité de mettre en place des systèmes de protection sociale universels, y compris des socles (voir **encadré 5**). L'intégration de programmes dans la législation nationale peut éviter d'avoir recours à des approches *ad hoc* et fragmentées. Elle permettra de garantir que les mesures adoptées en réponse à la crise aient un impact durable sur le développement et que personne ne soit laissé pour compte.

<sup>19</sup> La recommandation n° 202 fournit des orientations à ce sujet, reflétant également les principes généraux pertinents en matière de droits fondamentaux.

**Encadré 5: Le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (USP2030)**

Le cadre international des droits fondamentaux, les normes internationales de la sécurité sociale et le Programme à l'horizon 2030 définissent un cadre clair et approuvé au niveau international pour parvenir à une protection sociale universelle (BIT, 2019b). La crise actuelle montre plus que jamais que les pays doivent respecter leurs engagements, à savoir mettre en place des systèmes nationaux de protection sociale pour tous, y compris des socles.

Le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (USP2030) coprésidé par l'OIT et la Banque mondiale et réunissant les gouvernements, les organisations internationales, les partenaires sociaux et la société civile, invite les pays et les partenaires de développement à entreprendre les cinq actions suivantes et à soutenir l'engagement mondial en faveur de la protection sociale universelle (USP2030 2019):

**ACTION 1. Protection tout au long de la vie:** mettre en place des systèmes de protection sociale universelle s'appuyant sur des socles de protection sociale, offrant une protection adéquate à tous les stades de la vie, et s'appuyant sur un mix d'assurance sociale, assistance sociale et autres mécanismes, dans le cadre de stratégies et de législations nationales;

**ACTION 2. Couverture universelle:** offrir un accès universel à la protection sociale et veiller à ce que les systèmes de protection sociale soient fondés sur les droits, soucieux des considérations de genre, et inclusifs, sans que nul ne soit laissé de côté;

**ACTION 3. Appropriation par les pays:** élaborer des stratégies et des politiques de protection sociale fondées sur les priorités et situations nationales, en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés;

**ACTION 4. Financement durable et équitable:** assurer la pérennité et l'équité des systèmes de protection sociale en privilégiant des modalités sûres et équitables de financement national et, le cas échéant, en faisant appel à la coopération et l'assistance internationales

**ACTION 5. Participation et dialogue social:** renforcer la gouvernance des systèmes de protection sociale par l'ancrage institutionnel, la coordination multisectorielle et la participation des partenaires sociaux et d'autres organisations pertinentes et représentatives, afin de susciter un large soutien et de promouvoir l'efficacité des services.

Si nous agissons dans l'urgence aujourd'hui, nous ne devons pas relâcher nos efforts à l'avenir. Ces exemples venus du monde entier démontrent clairement, une fois encore, que les pays dotés de systèmes de protection sociale complets et robustes sont dans une bien meilleure position pour faire face à une crise et pour s'en relever. Les responsables politiques doivent donc se saisir de l'élan engendré par la crise actuelle, qui se manifeste par une prise de conscience publique et politique de l'importance de la protection sociale et de l'investissement de ressources correspondant, afin de faire progresser et renforcer les systèmes de protection sociale dans le monde entier et garantir la capacité d'anticiper les futures crises, et en particulier de répondre aux enjeux existentiels nettement plus graves suscités par la crise climatique.

## Bibliographie

- Afrique du Sud, ministère de l'Emploi et du Travail. 2020a. «Easy – Aid Guide: Reduced Work Time Benefits / Illness Benefits / Dependants Benefits».
- . 2020b. «Social Grants - Coronavirus COVID-19».
- Alfers, L. 2020. «Pandemic: Informal Workers Urgently Need Income Replacement – and More Protections». *Empowering Informal Workers, Securing Informal Livelihoods* (blog WIEGO), 23 mars 2020.
- Argentine, Administration nationale de la sécurité sociale. 2020. «Ingreso Familiar de Emergencia».
- BIT. 2017. «Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019: Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable».
- . 2018. «Prendre soin d'autrui : Un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent».
- . 2019a. «Une avancée décisive vers l'égalité entre hommes et femmes: Un meilleur avenir du travail pour tous».
- . 2019b. «Construire des systèmes de protection sociale: Normes internationales et instruments relatifs aux droits humains».
- . 2019c. «Extending Social Security Coverage to Workers in the Informal Economy: Lessons from International Experience».
- . 2019d. «Extending Social Security to Domestic Workers: Lessons from International Experience».
- . 2019e. «Extending Social Security to the Self-Employed Workers: Lessons from International Experience».
- . 2019f. «Extending Social Security to Workers in Micro and Small Enterprises: Lessons from International Experience».
- . 2020a. «COVID-19 and the World of Work. Country Policy Responses: Thailand».
- . 2020b. «La crise du COVID-19 et l'économie informelle Réponses immédiates et défis à relever», 21 mai.
- . 2020c. «Social Protection Responses to the COVID-19 Crisis around the World», 30 avril.
- . 2020d. «Facing Double Crises: Rapid Assessment of the Impact of COVID-19 on Vulnerable Workers in Jordan».
- . 2020e. «Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Deuxième édition. Estimations actualisées et analyses», 7 avril.
- . 2020f. «Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Troisième édition. Estimations actualisées et analyses», 29 avril.
- . 2020g. «Indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie ou d'une quarantaine: Réponses apportées par les pays et considérations politiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19». *Focus sur la protection sociale*, mai.
- . 2020h. «Mesures de protection sociale visant à faire face à la crise du COVID-19: réponses apportées par les pays et considérations politiques». *Focus sur la protection sociale*, 20 avril.
- . 2020i. «Social Security Policy Monitor China», mars.
- . 2020j. «Vers la couverture santé universelle: principes en matière de protection sociale de la santé». *Focus sur la protection sociale*, mars.
- . 2020k. «Le COVID-19 et le secteur de la santé». Note sectorielle de l'OIT, 11 avril.
- . 2020l. «Adjusting labour practices in employment-intensive works in response to COVID-19», 12 avril.
- BIT, et UNICEF. 2019. «Towards Universal Social Protection for Children: Achieving SDG 1.3».
- Brésil, Caisse d'épargne fédérale. 2020. «Auxílio Emergencial Do Governo Federal».
- Cabo Verde, ministère de la Famille et de l'inclusion sociale. 2020. «Governo Implementa Medidas de Proteção Social para as Famílias e a Proteção do Rendimento».
- Commission de haut niveau sur l'Emploi en Santé et la Croissance économique. 2017. «S'engager pour la santé et la croissance: Investir dans les personnels de santé». Genève: Organisation mondiale de la Santé.
- Commission mondiale sur l'avenir du travail. 2019. «Travailler pour bâtir un avenir meilleur». BIT.
- Costa Rica, ministère de Travail et de la Sécurité sociale. 2020. «Plan Proteger».
- Dominican Today*. 2020. «COVID-19: The Current Situation in the Dominican Republic», 5 avril 2020
- Durán Valverde, F. *et al.* 2019. «Measuring Financing Gaps in Social Protection for Achieving SDG Target 1.3: Global Estimates and Strategies for Developing Countries». BIT.
- El Mercurio*. 2020. «¿Cómo Aplicar al Bono de Contingencia Ante Covid-19?», 23 mars 2020
- FAO. 2020. «Social Protection and COVID-19 Response in Rural Areas». Rome.
- FMI. 2020a. «Policies to Support People During the COVID-19 Pandemic». *Fiscal Monitor*, avril 2020
- . 2020b. «Affronter la crise : priorités pour l'économie mondiale», 9 avril.
- Forbes. 2020. «COVID-19: Comment le Maroc Met en Œuvre un Plan Massif Pour Soutenir l'Economie et Protéger Les Populations», 6 avril.
- Gaspar, V. et Mauro, P. 2020. «Fiscal Policies to Protect People During the Coronavirus Outbreak». *Blogs du FMI*, 2 février.
- Gentilini, U. *et al.* 2020. «Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures». Mis à jour le 24 avril.
- Ghosh, J. 2020a. «The COVID-19 Debt Deluge». *Project Syndicate*, 16 mars.
- . 2020b. «COVID-19 Is the IMF's Chance for Redemption». *Project Syndicate*, 9 avril.
- Horn Observer*. 2020. «Somali President Unveils Social Safety Net Program to Reduce Poverty and Improve Human Capital», 19 avril.
- Irak, 2020. «Covid-19: Iraq's Higher Committee for Health and National Safety Announces Emergency Grant to Families Impacted by Curfew», 12 avril.
- Jamaïque, ministère de l'Education, de la Jeunesse et de l'Information. 2020. «Parents of PATH Students to Be given Cash to Prepare Breakfast and Lunch».

- Karan, A. *et al.* 2019. «Size, Composition and Distribution of Human Resource for Health in India: New Estimates Using National Sample Survey and Registry Data». *BMJ Open*, 27 mai.
- Kelombang, K. *et al.* 2018. «South Africa: Expanded Public Works Programmes». Rapport de pays.
- Malaisie, Organisation de la sécurité sociale. 2020a. «Employment Insurance System (EIS)».
- . 2020b. «Wage Subsidy Programme Expansion».
- Mujawase, F. 2020. «Rwanda's Established Social Protection Floor: Key Pillar in Fighting the Impact of COVID-19», 2 avril.
- Namibie, ministère des Finances. 2020. «Launch Statement: Emergency Income Grant of the Economic Stimulus and Relief Package».
- Nations Unies. 2020a. «COVID-19 and Human Rights: We Are All in This Together».
- . 2020b. «Shared Responsibility, Global Solidarity: Responding to the Socio-Economic Impacts of COVID-19».
- Nugroho, D. 2020. «The Government Spent Rp 43.6 Trillion for Cheap Basic Food Card Program». *Timlo.Net*, 10 avril.
- OIE *et al.* 2020. «COVID-19: Action in the Global Garment Industry». BIT.
- OMS. 2020. *Global Health Expenditure Database*.
- OMS, et World Bank. 2017. «Rapport mondial de suivi 2017: la couverture santé universelle».
- Ortiz, I. *et al.* 2019. «Fiscal Space for Social Protection: A Handbook for Assessing Financing Options». BIT.
- Oxfam. 2020. «Dignity Not Destitution: An 'Economic Rescue Plan for All' to Tackle the Coronavirus Crisis and Rebuild a More Equal World». *Oxford Media Briefing*, 9 avril.
- Parpia, A. *et al.* 2016. «Effects of Response to 2014-2015 Ebola Outbreak on Deaths from Malaria, HIV/AIDS, and Tuberculosis, West Africa». *Emerging Infectious Diseases* 22 (3): 433-41.
- Philippines, PhilHealth. 2020a. «Official Statement on Coverage on Test for Covid-19», 19 février.
- Philippines, PhilHealth. 2020b. «PhilHealth to Release P30 Billion to Hospitals to Fight Covid-19», 18 mars.
- Philippines, Agence de presse. 2020c. «DSWD Releases Emergency Subsidy of 4Ps Beneficiaries».
- Philippines, ministère du Travail. 2020d. «Department Order No. 210: Guidelines for the Implementation of the Tulong Panghanapbuhay Sa Ating Displaced/Disadvantaged Workers Program (Tupad) #Barangay Ko, Bahay Ko (Tupad #Bkbk) Disinfecting / Sanitation Project», 18 mars.
- PNUD. 2014. «Assessing the Socio-Economic Impacts of Ebola Virus Disease in Guinea, Liberia and Sierra Leone: The Road to Recovery».
- Reinhart, C., et Rogoff, K. 2020. «Suspendre la dette des pays émergents et en voie de développement». *Project Syndicate*, 13 avril.
- Shange, N. 2020. «Mboweni Gives Clarity on Social Grant Top-Ups That Will End in Six Months». *Times LIVE*, 24 avril.
- Swaminathan, M. et Johnson D. 2020. «Kerala's Approach to Containing Corona». *Business Standard*, 22 April 2020
- The Grand Bargain. «Increasing Links between Humanitarian Cash and Social Protection for an Effective Response to the COVID-19 Pandemic», à paraître.
- The Thaiger. 2020. «New Covid-19 Specialist Hospital to Open as Thai Government Steps up Response». 16 mars.
- Togo. 2020. «Le Programme Novissi».
- USP2030. 2019. «Ensemble pour atteindre une protection sociale universelle d'ici 2030 – Un appel à l'action», 5 février.
- WIEGO. 2020a. «Government Responses to COVID-19 Crisis».
- . 2020b. «Informal Worker Demands during COVID-19 Crisis».

Département de la protection sociale

► [socpro@ilo.org](mailto:socpro@ilo.org)

► Social Protection Platform:  
[www.social-protection.org](http://www.social-protection.org)

Organisation internationale du Travail

4 route des Morillons

1211 Genève 22

[www.ilo.org](http://www.ilo.org)

Consultez régulièrement nos sites Web :

► [ilo.org/global/topics/coronavirus](http://ilo.org/global/topics/coronavirus)

► [www.social-protection.org/gimi/ShowWiki.action?id=62&lang=EN](http://www.social-protection.org/gimi/ShowWiki.action?id=62&lang=EN)